



CONVOCATION CONSEIL COMMUNAL DU 17 DÉCEMBRE 2018

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12, L1122-13 et L 1122-17 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation (articles 85, 86, 87 et 90 de la Nouvelle Loi Communale), nous avons l'honneur de vous convoquer, à la séance ordinaire du Conseil Communal qui aura lieu le lundi 17 décembre 2018 à 19h00, en la salle du Conseil Communal d'AISEAU-PRESLES (Roselies), rue Kennedy 150.

ORDRE DU JOUR

SEANCE PUBLIQUE

1. **PRESTATION DE SERMENT D' UN ECHEVIN**
2. **-2.073.521.1/2019- BUDGET COMMUNAL - SERVICES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE - EXERCICE 2019**
Le Budget 2019 se termine avec un résultat budgétaire de : **Service Ordinaire** : 2.617.547,15 € - **Service Extraordinaire** : 4.628.768,22 €.
3. **RAPPORT ANNUEL SUR L'ENSEMBLE DES SYNERGIES EXISTANTES ET A DEVELOPPER ENTRE LA COMMUNE ET LE CPAS, AINSI QUE LES ECONOMIES D'ECHELLE ET LES SUPPRESSIONS DES DOUBLES EMPLOIS OU CHEVAUCEMENTS D'ACTIVITES DU CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE ET DE LA COMMUNE**
Il s'agit de la présentation du rapport annuel sur l'ensemble des synergies existantes et à développer entre la Commune et le C.P.A.S., ainsi que les économies d'échelle et les suppressions des doubles emplois ou chevauchements d'activités du Centre Public d'Action Sociale et de la Commune
4. **SUBVENTIONS COMMUNALES - DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAL AU COLLEGE COMMUNAL - POUR DECISION**
Délégation du Conseil au Collège Communal concernant les subventions communales
5. **2.073.515.12 - ENERGIE - ORGANISATION D'UN ACHAT GROUPÉ D'ÉNERGIE DESTINÉ AUX CITOYENS - CONVENTION IGRETEC - POUR DÉCISION**
Organisation d'un achat groupé destiné aux citoyens de la Commune d'Aiseau-Presles
6. **-1.857.073.521.1/2018 - FABRIQUE D EGLISE SAINT MARTIN A AISEAU - MODIFICATION BUDGETAIRE N°1 - EXERCICE 2018 - ERREUR MATERIELLE - CORRECTION - POUR APPROBATION**
Correction du montant intervention communale - article 2 de la décision.
7. **-2.075.1.077.7 - PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE ET DU 03 DECEMBRE 2018 - POUR DECISION**
Approbation du procès-verbal de la séance publique du Conseil Communal du 26 novembre et du 03 décembre 2018

SEANCE SECRETE

1. **1.851.12 – PERSONNEL ENSEIGNANT DEFINITIF : MALADIE - PERSONNEL TEMPORAIRE : DESIGNATION D'UN MAITRE DE MORALE ET PHILOSOPHIE ET CITOYENNETE – DECISION DU COLLEGE COMMUNAL EN DATE DU 17 SEPTEMBRE 2018 - POUR RATIFICATION PAR LE CONSEIL COMMUNAL.**
Absence pour maladie d'un maître de morale et citoyenneté aux écoles communales d'Aiseau-Presles, Désignation d'une intérimaire.
2. **1.851.11.08 - PERSONNEL ENSEIGNANT – DIRECTION - POUR ORGANISATION D'UNE EPREUVE ORALE POUR LA DESIGNATION A TITRE TEMPORAIRE DANS UNE FONCTION DE DIRECTEUR/TRICE (INTERIM D'UNE DUREE SUPERIEURE A QUINZE SEMAINES) A L' ECOLE COMMUNALE FONDAMENTALE B D'AISEAU-PRESLES - CONSTITUTION DU JURY - DECISION DU COLLEGE COMMUNAL, EN DATE DU 26 NOVEMBRE 2018 - POUR INFORMATION.**
Constitution du jury pour l'organisation de l'épreuve orale et fixation date.
3. **1.851.12 – PERSONNEL ENSEIGNANT DEFINITIF : MALADIE - INTERIMAIRE : DESIGNATION - DECISION DU COLLEGE COMMUNAL, EN DATE DU 19 NOVEMBRE 2018 - POUR RATIFICATION . -**
Absence pour maladie d'un maître d'éducation physique aux écoles communales d'Aiseau-Presles, du 8 novembre 2018 au 11 janvier 2019 - Désignation d'une intérimaire.
4. **1.851.12 – PERSONNEL ENSEIGNANT DEFINITIF MATERNEL : MALADIE - INTERIMAIRE : DESIGNATION - DECISION DU COLLEGE COMMUNAL, EN DATE DU 19 NOVEMBRE 2018 - POUR RATIFICATION. -**
Absence pour maladie d'une institutrice maternelle à l'école communale de Pont-de-Loup, du 9 au 23 novembre 2018 - Désignation d'une intérimaire.
5. **-1.851.11.08 - PERSONNEL ENSEIGNANT - DIRECTION - DESIGNATION A TITRE TEMPORAIRE (INTERIM D'UNE DUREE SUPERIEURE A QUINZE SEMAINES) DANS UNE FONCTION DE DIRECTEUR(TRICE) A L'ECOLE COMMUNALE B D'AISEAU-PRESLES - POUR DECISION.**
Désignation à titre temporaire (intérim d'une durée supérieure à quinze semaines) dans une fonction de directeur, avec effet au 1er janvier 2019,
6. **-2.084.97 - STAGE CONVENTIONNE NON REMUNERE - POUR DECISION**
Demande de stage conventionné non rémunéré
7. **-2.084.97 - STAGE CONVENTIONNE NON REMUNERE - POUR DECISION**
Demande de stage conventionné non rémunéré
8. **-2.075.1.077.7 - PROCES-VERBAL DE LA SEANCE SECRETE DU 26 NOVEMBRE 2018 - POUR DECISION**
Approbation du procès-verbal de la séance secrète du Conseil Communal du 26 novembre 2018

PAR LE COLLEGE :

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE F.F.,

LE BOURGMESTRE,

S. DUVIVIER

J. FERSINI